

223C1982
FR0000054470-FS0932

5 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 décembre 2023, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2023, indirectement, par l'intermédiaire de la société UBS AG qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, directement et indirectement, 7 691 385 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 6,04% du capital et 5,55% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	4 844 278	3,80	4 844 278	3,50
UBS Europe SE	1 599 726	1,26	1 599 726	1,16
UBS Switzerland AG	1 247 381	0,98	1 247 381	0,90
Total UBS Group AG	7 691 385	6,04	7 691 385	5,55

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 4 869 814 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 17 238 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 449 025 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 2 726 682 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right to recall shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 371 827 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 608 268 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 15 novembre 2028 ;
- 301 599 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over convertible bonds* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 127 416 314 actions représentant 138 471 888 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 2 569 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 350 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 356 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 241 900 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et arrivant à échéance le 15 décembre 2023 ;
- 150 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre de contrats de « *long call options* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et arrivant à échéance entre le 15 décembre 2023 et le 20 décembre 2024.

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général, le déclarant a précisé détenir 91 229 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 30 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et arrivant à échéance le 15 décembre 2023 ;
- 61 229 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre de contrats de « *swaps on baskets* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et arrivant à échéance le 1^{er} janvier 2031.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 227 672 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT à émettre d'échéance le 24 septembre 2024.
